



1

### La Chambre des Députés,

- considérant l'importance d'activités aéroportuaires diversifiées et performantes pour le développement de notre économie nationale en général et celui du secteur de la logistique en particulier ;
- considérant les revues stratégiques en voie d'élaboration tant au niveau du gestionnaire de l'aéroport lux-Airport qu'au niveau des compagnies aériennes luxembourgeoises, Luxair et Cargolux, devant la toile de fond d'un secteur aérien fortement perturbé et par les conséquences du déclin considérable de l'activité économique au niveau mondial et par la montée en puissance de nouveaux entrants menant à des surcapacités assorties de pressions sur les prix du marché ;
- considérant les répercussions directes et indirectes des activités aéroportuaires et de l'ampleur, voire de la diversité des métiers ainsi offerts sur le marché de l'emploi luxembourgeois ;
- considérant la dégradation récente du dialogue social au sein des entreprises Luxair et Cargolux suite à la résiliation unilatérale des conventions collectives de travail par les directions respectives des compagnies aériennes concernées ;
- considérant l'importance d'un actionnariat luxembourgeois fort et uni dans le capital de Luxair et notamment de Cargolux,

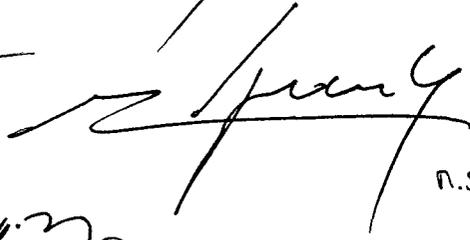
### invite le Gouvernement

- de veiller à ce que les orientations stratégiques actuellement sous revue auprès de lux-Airport des compagnies aériennes Luxair et Cargolux tiennent compte des intérêts et des besoins de l'économie nationale en général ainsi que de la politique gouvernementale dans les domaines de la logistique et des transports en particulier afin de continuer à contribuer de manière cohérente et coordonnée au développement structuré du site aéroportuaire tant en termes de volumes transportés qu'en termes de qualité des services prestés et, par là, de création d'emplois et de valeur ajoutée pour les activités connexes ;



- de veiller, lors de la phase d'identification et de la mise en œuvre des mesures qui s'avèreraient nécessaires pour parer aux conséquences néfastes d'une dégradation continue de l'environnement économique en général et des difficultés rencontrées dans le secteur de l'aviation en particulier, à ce qu'un dialogue social constructif et respectueux au sein des entreprises concernées soit assuré ;
- de faire en sorte à ce que tous les actionnaires actuels puissent participer selon leurs moyens à cette opération tout en veillant à ce que le ratio 65:35 entre le capital luxembourgeois et le capital étranger ne soit pas dépassé au niveau de l'actionnariat.

  
N. Weydert

  
N. Spautz

  
N. Hauptert

  
B. Fayot